



## APPEL A PROPOSITIONS :

### Programme thématique « Organisations de la Société Civile et Autorités Locales (OSC-AL) » en Algérie (2015-2016)

**Date limite de soumission : 28/01/2016**

*EuropeAid/150492/DD/ACT/DZ*

La Commission européenne a adopté le programme thématique "Organisations de la société civile et Autorités locales" pour la période 2014-2017 qui a pour premier objectif de soutenir des actions dans les pays concernés, visant à soutenir les contributions des Organisations de la société civile (OSC) et les Autorités locales (AL) aux processus de gouvernance et de développement.

Les actions soutenues dans les pays concernés visent à soutenir la contribution des Organisations de la société civile (OSC) et les Autorités locales (AL) aux processus inclusifs et participatifs de formulation et mise en œuvre des politiques publiques, permettant par là même de permettre aux citoyens et à la société civile en générale de structurer et relayer leurs positions collectives, encourager la transparence, la gouvernance et le développement territorial local, lutter contre toutes les formes d'injustice et d'inégalité, améliorer l'accès à des services publics de qualité et profiter de la création de richesse et d'emploi.

Les Organisations de la société civile (OSC) comme les Autorités locales (AL) sont essentielles pour bâtir les fondations nécessaires à une large appropriation démocratique des politiques de développement et à une participation citoyenne active. Leur rôle d'acteurs à part entière du développement a été progressivement reconnu par la communauté internationale, confirmé dans le partenariat de Busan de 2011 pour une coopération efficace au service du développement et mis en exergue lors de la première réunion de haut niveau du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, organisée à Mexico (avril 2014).

Le soutien aux OSC et AL et la participation des OSC et AL à la poursuite des objectifs fixés au niveau international et pour renforcer l'efficacité du développement sont tous deux reconnus comme étant des orientations stratégiques fondamentales de l'Union européenne (UE). A travers les Communications COM 2012 (492) "*Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures*" et COM 2013 (280) "*Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement*", la Commission européenne propose, respectivement, une approche renforcée et plus stratégique de son engagement avec les OSC et réaffirme son soutien pour libérer le potentiel de développement des autorités locales. Ces Communications entre autres constituent la base d'orientation du programme thématique intitulé «Organisations Société Civile et Autorités Locales» (ci-après le "programme OSC-AL"). Le programme OSC-AL fournit, en se concentrant parallèlement sur les deux acteurs (OSC et AL), une stratégie cohérente qui leur est bénéfique en tant que partenaires et acteurs complémentaires.

L'orientation méthodologique du programme OSC-AL se base sur les liens entre le développement et la gouvernance qui ont été largement démontrés et reconnus par l'Union européenne. La qualité de la gouvernance est un des facteurs déterminants de la cohésion sociale, du succès ou de l'échec du développement, de la préservation ou de la dégradation de l'environnement naturel et du respect ou de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La **gouvernance** concerne les règles, les processus et les comportements par lesquels les intérêts sont organisés, les ressources générées et le pouvoir exercé dans la société. La manière dont les services publics fonctionnent, les ressources publiques sont gérées et les pouvoirs réglementaires publics sont exercés constitue l'une des principales priorités méthodologiques du programme qui privilégie une **approche territoriale du développement local**.

## Objectifs et priorités de l'appel pour les autorités locales

L'**objectif général** du présent appel à propositions est l'objectif du programme OSC-AL tel que décrit ci-dessus.

L'**objectif spécifique** de cet appel à propositions est de soutenir les autorités locales (AL) en tant qu'acteurs de gouvernance locale et de démocratie participative (priorité 1) ; en temps que parties prenantes pour la promotion d'une croissance inclusive et durable (priorité 2) ; afin de développer l'approche territoriale du développement local (priorité 3).

**Les actions devront contribuer à atteindre au moins une des priorités citées ci-dessus. Pour cela, les actions devront mettre l'accent sur :**

- Le renforcement des capacités institutionnelles des AL dans un souci de transparence et de gouvernance (élus et personnels administratifs des Autorités Locales, particulièrement les femmes) ;
- Le développement de la démocratie locale participative en partenariat avec la société civile ;
- L'amélioration de l'accès aux services sociaux des populations en particulier les plus vulnérables. Le développement de liens entre les zones urbaines et rurales est un plus ;
- Le développement des capacités de consultation et de définition des politiques publiques en lien avec les populations vulnérables pour délivrer des services plus équitables et adéquats ;
- Des projets innovants dans les domaines du développement inclusif et durable, notamment en matière d'environnement, traitement et collecte des déchets, recyclage, aménagement du territoire et énergies renouvelables ;
- Des approches innovantes visant à promouvoir la consultation et la coordination des divers acteurs d'un territoire (autorités locales, acteurs sociaux, économiques, secteur privé, société civile etc.).

**Une attention prioritaire sera accordée aux projets :**

- Dont les entités n'ont pas bénéficié de financement de l'Union Européenne en 2014 et 2015.
- Dont les groupes cibles et/ou les activités et/ou l'organisation bénéficiaire et/ou les organisations partenaires se situent dans les wilayas de Ain Temouchent, Bechar, Batna, Constantine, Djanet, Djelfa, El Beydh, Ghardaïa, Khanchla, Laghouat, Mascara Medea, Mostaghanem, M'Sila, Naama, Ouargla, Oum El Bouaghi, Saida, Tamanrasset, Tiaret, Tebessa, Tlemcen.
- Dont les actions visent ou sont menées par des jeunes, et particulièrement des jeunes femmes comme population cible ou partie prenante ;

### Caractéristiques de l'appel lot 2

**Zone géographique :** Les actions doivent être mises en œuvre en Algérie

**Demandeurs et partenaires :** Les autorités locales et associations d'autorités locales d'Algérie ou d'un pays de l'UE peuvent être « demandeurs » ou partenaires

**Durée de l'action :** 24 et 48 mois

**Enveloppe financière totale disponible :** 1 200 000 EUR

Montant minimal de la subvention UE : 300 000 EUR

Montant maximal de la subvention UE : 600 000 EUR

**Pourcentage du cofinancement :** La subvention de l'UE s'élèvera au maximum à **90 %** du total estimé des coûts acceptés de l'action si le demandeur est algérien et à **75%** s'il est européen.

Les demandeurs devront soumettre leur note succincte **au plus tard le 28 janvier 2016** (inscription sur PADOR obligatoire pour les demandeurs). Dans un second temps, les demandeurs dont les projets ont été sélectionnés devront remettre leur dossier complet (inscription sur PADOR obligatoire pour les demandeurs et leurs partenaires)

*Pour une information complète, nous vous invitons vivement à lire les lignes directrices de cet appel. Cités Unies France reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.*